Information presse

C'est le printemps : profitez de l'arrivée des beaux jours pour réaliser des travaux d'économies d'énergie !

Coup de neuf sur la maison

Le printemps est enfin là ! Et avec lui, arrive le moment des grands ménages, des projets de rénovation, ou encore des travaux d'économies d'énergie… à condition de pouvoir les financer. Si 71% des Français envisagent de faire des travaux d'économies d'énergie[1], leur coût est souvent un frein à leur réalisation, a fortiori en cette période économique morose.
Il existe pourtant des aides : vous connaissez sûrement déjà le crédit d'impôt, l'éco-prêt…mais connaissez-vous les primes énergie ?

Les primes énergie, ou comment réaliser des travaux d'économies d'énergie tout en faisant des économies sur sa facture

Des fenêtres à la porte, en passant par la toiture et le plancher, les déperditions de chaleur pèsent lourd sur les factures de chaque ménage. A la sortie de l'hiver, nombreux sont les particuliers qui souhaitent réduire leur facture énergétique et préparer la saison hivernale suivante en réalisant des travaux d'économies d'énergie.

Isolation des combles, installation d'une chaudière à condensation, pose d'un poêle à bois,…les possibilités sont nombreuses !

Encore méconnues du grand public, les primes énergie constituent justement un coup de pouce supplémentaire pour les particuliers qui souhaitent chauffer, isoler ou encore ventiler leur habitation tout en faisant des économies.

Avec PrimesEnergie.fr, faites vos travaux et recevez un chèque en échange de vos factures !

PrimesEnergie.fr propose aux particuliers de leur reverser une partie de leurs travaux d'économie d'énergie sous la forme d'un chèque : 500 euros sur une nouvelle chaudière, 672 euros sur l'installation d'une pompe à chaleur … il n'y a pas de petites économies !

Comment ça marche ? C'est très simple …

Avant le début des travaux, les particuliers réalisent sur PrimesEnergie.fr une simulation pour calculer le montant de leur prime, puis font une demande en ligne en quelques clics

Ils font ensuite réaliser leurs travaux par l'artisan de leur choix et envoient la facture à PrimesEnergie.fr

Ils reçoivent leur chèque en euros sous 4 semaines

Avec PrimesEnergie.fr, avoir un logement économique toute l'année, bien chauffé et bien isolé n'est plus un luxe.

A propos de PrimesEnergie.fr

Fondé en 2012, PrimesEnergie.fr, le spécialiste du financement des économies d'énergie, aide les particuliers à réduire le coût de leurs travaux, en profitant du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (C2E), mis en place par les pouvoirs publics afin de mieux maîtriser la dépense énergétique du pays. L'État oblige les fournisseurs d'énergie, de combustible et de carburant à réaliser des économies d'énergie, et leur fixe un quota d'économies à réaliser sous peine de pénalité. Pour cela, ils peuvent réduire leur propre consommation d'énergie et/ou inciter leurs clients (particuliers, professionnels, collectivités locales) à réaliser des travaux d'économies d'énergie. Pour valider les économies réalisées par ces différents acteurs, l'État délivre des certificats, les C2E, que les fournisseurs d'énergie, de combustible et de carburant peuvent racheter pour atteindre leurs objectifs.

Sur la base de ce mécanisme, PrimesEnergie.fr est le premier acteur à reverser aux particuliers qui réalisent des travaux d'économies d'énergie éligibles dans le cadre de ce dispositif, la valeur de la prime énergie en euros. Ainsi, en échange des factures de travaux, PrimesEnergie.fr envoie des euros aux particuliers sans aucune contrainte d'utilisation, en toute simplicité et transparence. Un véritable coup de pouce pour réduire le coût de ses travaux !

PrimesEnergie.fr fait partie du groupe Vos Travaux Eco, spécialisé dans le conseil en économies d'énergie, qui édite notamment les sites www.voseconomiesdenergie.fr et www.certificatsdenergie.fr.

Site web : http://www.primesenergie.fr

Contacts Presse
Dakota Communication
Camille Petit : 01 55 32 10 40 - c.petit@dakota.fr
Amandine Ferré : 01 55 32 10 41 - a.ferre@dakota.fr
Thibault Ozil : 01 55 32 10 45 – t.ozil@dakota.fr

1- « Les Tendances de consommation des Français en matière d'aménagement du logement », IFOP. Etude réalisée par Internet du 20 au 24 août 2012, à partir d'un échantillon national représentatif de 1000 Français âgés de 18 ans et plus (représentativité assurée via la méthode des quotas).